



## LES PROFESSEUR/E/S DANS LES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Les négociateurs à la table sur les instances universitaires se sont réunis le 2 septembre. Line Ross et Pierre Roberge représentent la partie syndicale et Yves Giroux, la partie patronale. Rappelons que ces négociations se déroulent en parallèle à l'actuelle négociation de la convention collective (voir *Le Spultin* du 27 août, volume 3, no 8).

La partie patronale accepterait que les professeur/e/s élisent eux mêmes ou elles-mêmes leurs représentant/e/s à toutes les instances, y compris au Conseil d'administration, et que les professeur/e/s-administrateurs/rices ne peuvent représenter des professeur/e/s.

Cependant, quant aux modalités d'élection, tout particulièrement au Conseil universitaire où il semble légitime que cette instance proprement académique comporte 50% de professeur/e/s, les négociations piétinent. Les approches suggérées par le SPUL, qui sont de nature à stimuler les débats et les prises de position à l'intérieur du corps professoral, rencontrent une certaine inertie du côté de l'administration. Son porte-parole maintient la position du statu quo, à savoir la nomination des représentant/e/s des professeur/e/s par les assemblées facultaires. Quant à eux, les négociateurs du SPUL souhaitent voir un mode d'élection directe dans le cadre d'un regroupement de facultés.

Concernant l'objectif de 50% visé au Conseil universitaire, les négociateurs du SPUL s'appuient sur l'exemple de certaines universités canadiennes qui n'hésitent pas à inscrire, dans leurs statuts, une représentation propre-

ment majoritaire des professeur/e/s aux instances universitaires. À Carleton, par exemple, les professeur/e/s représentent 65% au Conseil universitaire, Conseil que les universités anglophones désignent de Sénat (*Senate*). À Brock, les statuts prévoient également une représentation majoritaire du corps professoral. À McGill, 44 des 66 postes sont occupés par des professeur/e/s, les autres étant répartis parmi les représentant/e/s de l'administration centrale, les doyens et les directeur/trices des unités d'enseignement et de recherche. Selon leur importance numérique dans les différentes facultés, un nombre relatif d'étudiant/e/s complète la composition du Sénat. À Concordia, 18 des 37 postes sont réservés aux professeur/e/s.

S'inspirant de ces exemples, les négociateurs du SPUL avancent qu'une forte représentation professorale au Conseil universitaire n'est pas une demande farfelue. Elle serait plutôt le meilleur moyen d'actualiser les potentialités de la structure bicamérale qui, dans un « souci d'efficacité », sépare les fonctions administrative et académique. Du moins, est-ce ainsi que cela se passe dans les universités qui ont servi de modèle pour instaurer un système bicaméral à l'université Laval.

## LA NÉGOCIATION À LA TABLE CENTRALE

À la réunion du Conseil syndical du 28 août, Mme Nicole Rousseau a fait état de la négociation en cours. Deux points importants ressortent. Le premier est qu'il y a une entente de principe quant à la question salariale. Le second, les activités à venir.

L'entente de principe, faut-il le signaler d'entrée de jeu, est fonction des ententes à venir sur le dossier concernant la protection des ressources, dossier déterminant dans cette présente négociation tout autant que celui de la re-

présentation des professeurs et des professeures principalement dans les instances académiques de l'université Laval. Aussi, est-il important de l'analyser sous cet angle précis et d'éviter de la considérer comme immuable.

Cette entente est fort simple et découle d'une idée depuis longtemps mise de l'avant par le syndicat dont l'essentiel consiste à ce que l'Employeur assume les coûts des prévoyances collectives, ce qui éviterait à l'Université de déboursier des sommes en salaire pour que les professeurs et professeures du Syndicat paient leur contribution. Cette idée ayant été enfin partagée, il fut possible à nos négociateurs de faire valoir que le Syndicat pourrait vivre avec une augmentation salariale de 4% en juin 1992, ce 4% pouvant être amputée de 1% pour que l'Université assume dorénavant quasi tous les frais associés aux prévoyances collectives. Cela, à la condition qu'en décembre 1993, soit 6 mois après l'application de la loi sur le plafonnement des salaires, le salaire des membres du SPUL soit indexé au taux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la science.

En d'autres termes, en décembre 1992, le membre du Syndicat recevra un montant rétroactif équivalent à 3% de son salaire pour une période de six mois et aura son salaire aussi indexé de 3% jusqu'en décembre 1993, moment de l'application de la nouvelle indexation. Parallèlement, le membre du Syndicat ne contribuera dorénavant que de façon minime aux coûts de ses prévoyances collectives. Comme il est en congé de prime jusqu'au mois de janvier, les sommes à cette fin versées par l'Université serviront à bonifier le régime des prévoyances collectives.

Cette entente respecte les objectifs recherchés par le syndicat et témoigne de son attention à l'égard d'un déficit structurel identifié par l'Employeur.

Le second point concerne les activités à venir à la table centrale de négociation. Le principal dossier est celui de la protection des ressources. Les négociateurs entendent faire valoir la philosophie qui anime le Syndicat sur ce point fondamental. Quant aux autres dossiers, ils seront abordés par la suite.

**\*SÉANCES D'INFORMATION SUR  
LA NÉGOCIATION\***

Lundi, 28 septembre, 11h30  
Pavillon De Koninck, Salle 3-D

Jeudi, 1 octobre, 11h30  
Pavillon F.A. Savard, Salle 534

Vendredi, 2 octobre, 12h30  
Pavillon Vachon, Salle 2826

Lundi, 5 octobre, 11h30  
Pavillon Vandry, Salle 1215

**\*SÉANCES D'INFORMATION SUR  
LA NÉGOCIATION\***

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE DU SPUL AURA LIEU**

**LE MERCREDI 7 OCTOBRE 1992**

**À 16H00**

**AU THÉÂTRE DE LA CITÉ  
UNIVERSITAIRE**

**SERVICE SPÉCIAL D'AIDE**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.